

Mise en ligne : 14 avril 2017.  
Dernière modification : 3 février 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE DU FARAONY



Coll. Peter Seidel

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

COMPAGNIE DU FARAONY

pour l'exploitation de placers aurifères à Madagascar

Société anonyme française  
Capital : 200.000 francs  
entièrement versés en espèces  
divisé en 8.000 actions de 25 francs chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 28, rue de Châteaudun, Paris

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Laeuffer, notaire à Paris

ACTION DE 25 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : P. Martin  
Un administrateur (à droite) : A. Thiriaux  
Paris le 18 décembre 1911  
Imp. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris

---

Placement assuré par la Kayes-Bank  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Kayes-Bank.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Kayes-Bank.pdf)

(Ouest-Éclair, La Dépêche de Toulouse, Le Mémorial de la Loire, Le Petit Marseillais...,  
25 novembre 1911)

**Une Valeur Aurifère de Grand Avenir**  
**COMPAGNIE DU FARAONY**

Cette Société a pour objet l'exploitation de **PLACERS** aurifères à **MADAGASCAR**. Rarement une affaire minière s'est présentée d'une façon plus favorable.

Les renseignements rapportés par **M. MICHEL LEFEBVRE**, ainsi que les indications les plus précises d'un **INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT**, établi à **MADAGASCAR** depuis 12 ans, disent qu'il s'agit d'une affaire pouvant donner des **BÉNÉFICES CERTAINS** et très importants dès cette première année.

D'après ces renseignements, **LES ACTIONS DE 25 FRANCS RAPPORTEAIENT 125 FRANCS**. L'extrait des statuts a été publié au **Bulletin Annexe du « Journal Officiel » de la République française**, le 20 novembre 1911 ; les statuts complets seront adressés gratuitement sur demande.

Pour tous renseignements, s'adresser à la **KAYES-BANK**, 5, place de l'Alma, à Paris. Les actions seront cotées en Bourse très prochainement ; l'introduction en Bourse se fera aux environs de 45 fr.

Une Valeur Aurifère de Grand Avenir  
COMPAGNIE DU FARAONY

Cette Société a pour objet l'exploitation de **PLACERS** aurifères à **MADAGASCAR**. Rarement une affaire minière s'est présentée d'une façon plus favorable

Les renseignements rapportés par **M. MICHEL LEFEBVRE**, ainsi que les indications les plus précises d'un **INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT**, établi à **MADAGASCAR** depuis 12 ans, disent qu'il s'agit d'une affaire pouvant donner des **BÉNÉFICES CERTAINS** et très importants dès cette première année. D'après ces renseignements, **LES ACTIONS DE 26 FRANCS RAPPORTEAIENT 125 FRANCS**. L'extrait des statuts a été publié au *Bulletin annexe* du « Journal officiel de la République française », le 20 novembre 1911 les statuts complets seront adressés gratuitement sur demande.

Pour tous renseignements, s'adresser à la **KAYES-BANK**, 5, place de l'Alma, à Paris. Les actions seront cotées en très prochainement : l'introduction en Bourse se fera aux environs de 45 fr.

---

Madagascar  
Compagnie du Faraony  
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 30 novembre 1911)

Société en formation à Paris, 28, rue de Châteaudun, au capital de 200.000 fr. en actions de 25 fr. M. P. Martin, 22 bis, rue de Chartres à Neuilly-sur-Seine, apporte : le bénéfice de ses études et recherches aurifères à Madagascar, ainsi que tous les plans et rapports : il reçoit 8.000 parts bénéficiaires donnant droit à 40 % de bénéfices.

Le montant des actions devra être intégralement versé à la souscription.



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
COMPAGNIE DU FARAONY  
pour l'exploitation de placers aurifères à Madagascar

Société anonyme française  
Capital : 200.000 francs  
entièrement versés en espèces  
divisé en 8.000 actions de 25 francs chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 28, rue de Châteaudun, Paris

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Laeuffer, notaire à Paris

---

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
créée en vertu de l'article 6 des statuts  
Un administrateur (à gauche) : P. Bertin  
Un administrateur (à droite) : Jules Martin  
Paris le 18 décembre 1911  
Imp. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris

---

Madagascar  
Compagnie du Faraony  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 janvier 1912)

Siège : 28, rue de Châteaudun, Paris,  
Objet : exploitation à Madagascar de toutes entreprises aurifères et toutes concessions en général.

Durée : cinquante ans. M. Martin, 22 *bis*, rue de Chartres à Neuilly-sur-Seine, apporte le bénéfice de ses études et recherches, plans, projets, à Madagascar; il reçoit 8.000 parts bénéficiaires donnant droit à 40 % des bénéfices. Capital : 200.000 francs en actions de 25 francs toutes à libérer.

Le capital-actions ne pourra pas être augmenté. Conseil : MM. P. Bertin, 60, rue Caumartin ; Martin, apporteur ; A. Thiriaux <sup>1</sup>, 8, rue Picot, Paris.

---

Compagnie du Faraony  
Société française, au capital de 200.000 fr. divisé en 8.000 actions de 25 fr. chacune.  
Siège social, à Paris, 28, rue de Châteaudun  
Notice sur la constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 janvier 1912)

M. Martin, demeurant 22 *bis*, rue de Chartres, à Paris, a, pour se conformer à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 20 novembre 1910, une notice sur la constitution de la Compagnie du Faraony, fondée pour une durée de 50 années et ayant pour objet l'exploitation de toutes entreprises aurifères à Madagascar.

La notice fait connaître que M. Martin a apporté à la société : 1° le bénéfice des études et recherches effectuées par lui, relativement aux gisements aurifères de Madagascar ainsi que l'étude des moyens à étudier pour leur mise en valeur ; 2° tous plans et levés typographiques, résultant des recherches et études énoncées ci-dessus.

En rémunération de ses apports, M. G.-P. Martin a reçu 8.000 parts bénéficiaires, ayant droit à 40 % des bénéfices après que la répartition suivante aura été faite : 5 % à la réserve légale, un premier dividende de 6 % aux actions et 10 % au conseil. Le solde, après paiement du dividende des parts, sera réparti aux actions.

La notice indique enfin que les assemblées générales auront lieu à Paris, au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par le conseil, sur convocation parue dans un

---

<sup>1</sup> Albert Thiriaux : ancien avoué auprès de la Cour d'appel de Paris. Administrateur du Crédit minier et industriel (1904) et de la Société française des mines du val d'Aran (1905), deux avatars de l'affairiste Henri Rochette faillis en 1908. On retrouve Thiriaux à la même époque au côté du polytechnicien Picquet (qui avait démissionné du Crédit minier) aux Chemins de fer de l'Est-Meusien (1907) et à l'Énergie électrique de l'Ouest de la France (1908). Décédé à Paris le 21 novembre 1918.

journal d'annonces légales, 16 jours au moins à l'avance, quand il s'agira de l'assemblée annuelle et 10 jours seulement pour une assemblée extraordinaire.

La société étant nouvellement formée, il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Compagnie du Faraony, déposés chez M<sup>e</sup> Laeuffer, notaire à Paris, le 10 décembre 1911, ont été publiés dans « La Chronique Industrielle » du 25 décembre 1911.

Ces statuts font connaître notamment (art. 28) que tout porteur de 10 actions, a droit à une voix à l'assemblée générale (art. 31), que l'assemblée se tient dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre (art. 79), que l'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre.

M. Martin, fondateur de la société, a déclaré que les actions avaient été toutes souscrites et entièrement libérées et l'assemblée générale du 6 décembre a déclaré sincère et valable la déclaration de souscription et de versement, et le procès-verbal de cette assemblée a été publié dans la « Chronique Industrielle » du 25 décembre 1911.

Le conseil d'administration comprend 3 membres au moins, et 9 au plus. Actuellement, il se compose de MM. Pierre-Jules Martin, Paul Bertin et Adolphe Thiriaux<sup>2</sup>. (N. D. L R.).

Les actions de la Compagnie du Faraony, sont mentionnées à partir d'aujourd'hui 23 janvier 1912, dans nos tableaux des valeurs se négociant au comptant en banque.

---

COMPAGNIE DU FARAONY.  
(*La Gazette des sociétés*, 15 décembre 1912)

.....  
Commissaire : Pénard. — Dépôts, 27 déc. 1911. — *Chr. L.*, 28 déc 1911.

---

Cie parisienne de crédit, de banque et de dépôts  
(*Le Petit Parisien*, 21 juillet 1913)

Service des valeurs non cotées  
Il y a vendeur pour des actions et parts Faraony.

---

Convocation en assemblée générale  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juin 1914)

29 juin, 9 h. — Compagnie du Faraony. — À Paris, au siège social, 25, rue de Clichy.  
— « Petites Affiches », 5 juin 1914.

---

Suite :  
*Nacht und Nebel.*

---

<sup>2</sup> Erreur probable de prénom. Nous pensons qu'il s'agit d'Albert (et non Adolphe) Thiriaux, le seul qui figure au 8, rue Picot sur *Paris tout entier 1911*, p. 466.